

**TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES  
(TAP)  
REGLEMENT INTERIEUR**

Vu le décret du 7 mai 2014, portant sur les modalités de mise en œuvre des expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires à l'école de Pallud, il a été décidé de conduire, pendant l'année scolaire 2016/2017 les TAP de la façon suivante :

CLASSE	JOURS	HORAIRES
<b>Des grands</b>	Lundi	14h 45 - 16h 15
	Jeudi	14h 45 - 16h 15
<b>Des petits</b>	Mardi	14h 45 - 16h 15
	Vendredi	14h 45 - 16h 15

### I. CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Le TAP est un temps facultatif, **l'inscription est obligatoire.**

Elle est faite auprès de la mairie ([mairie@pallud.fr](mailto:mairie@pallud.fr)) :

- soit à la rentrée pour une présence de l'enfant pour toute l'année scolaire
  - soit au cours de la dernière semaine d'école précédant chaque vacance scolaire pour la période suivante.
- Il est demandé de fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile.

### II. TARIF

L'accès au TAP est gratuit, sauf pour d'éventuelles interventions extérieures rémunérées par la commune, une participation financière pourra être demandée aux parents.

### III. FONCTIONNEMENT

Les TAP sont encadrés par un agent communal. Les enfants sont tenus de respecter certaines règles de conduite. Tout comportement incorrect sera signalé aux parents.

Pour garantir une bonne organisation et un suivi des activités, la présence de l'enfant est indispensable sur chaque période.

**NOM Prénom des Parents.....**

**ou RESPONSABLE DE L'ENFANT.....**

***Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement***

***Date et signature (Fait en double exemplaire)***

**Le Maire,**

**James DUNAND-SAUTHIER**

